Comment savoir si une marque a déjà été déposée ?

Description

Une marque déposée à l'INPI protège l'identité unique d'une entreprise. Il peut s'agir d'un mot, d'un logo, d'une couleur, d'une forme ou d'un son.

Ce dépôt permet d'offrir un droit exclusif d'utilisation pour différencier ses produits ou services de la concurrence.

Créer mon entreprise en ligne

Qu'est-ce qu'une marque déposée ?

Une marque déposée est **un signe distinctif**, tel un nom, un logo, une couleur, une forme ou un son, **utilisé pour identifier les produits ou services d'une entreprise** et les **différencier de ceux de la concurrence.**

Il est fortement recommandé de faire enregistrer sa marque auprès d'un **organisme officiel.** Ce processus est appelé dépôt de marque.

Il peut être effectué en France **auprès de l'INPI,** puis étendu à d'autres pays via l'OMPI.

Cette démarche confère au propriétaire de la marque divers droits. Il peut s'agir notamment de la **propriété exclusive du signe distinctif pour une durée indéterminée**.

Quel est l'intérêt d'une marque déposée ?

Procéder au dépôt de votre marque est fondamental. Cela vous confère un **droit exclusif d'utilisation**, établissant un monopole sur le marché français.

La durée de protection d'une marque **est de 10 ans, renouvelable.**

De plus, cette étape vous attribue une **propriété complète sur tous les éléments constitutifs de votre marque.** Cela vous donne le pouvoir d'interdire à quiconque de l'utiliser sans votre consentement explicite.

© 2023 LEGALPLACE SAS

Ainsi, déposer votre marque est la stratégie la plus efficace pour non seulement **la sécuriser,** mais également pour **valoriser son unicité, son authenticité et l'estime associée aux produits** ou services de votre entreprise.

Bon à savoir : déposer sa marque n'est pas une obligation légale.

Quelles sont les conditions pour déposer une marque ?

Il y a **4 critères pour que la marque puisse être déposé**, elle doit être :

1. Distinctive : le nom choisi pour votre marque ne doit pas se limiter à une simple description des produits ou services que vous cherchez à protéger ;
2. Licite : la marque doit être conforme à la loi et ne doit pas violer des principes légaux ou réglementaires en vigueur ;
3. Non déceptive : la marque ne doit pas induire le public en erreur concernant la qualité des produits ou services, leurs origines ou sa nature ;
4. Disponible : la marque ne doit pas être identique à une autre marque.

Attention : un terme couramment utilisé peut être considéré comme une marque appropriée s'il est appliqué à un produit ou service qui n'a pas de rapports direct avec le sens habituel de ce mot.

Comment déposer une marque en ligne ?

Il existe **différentes étapes pour déposer une marque en ligne** à savoir :

- Étape 1 : Remplir le formulaire en ligne sur le site de l'INPI ;
- Étape 2 : La publication au Bulletin officiel : environ 6 semaines après le dépôt, l'annonce de votre demande est publiée. Les tiers ont alors deux mois pour éventuellement s'opposer à cet enregistrement ;
- Etape 3 : Examen par l'INPI : L'INPI vérifie si toutes les conditions de validité sont respectées ;
- Étape 4 : L'enregistrement de la marque : si aucune opposition n'est relevée et que votre demande est conforme, l'INPI enregistre votre marque, qui est ensuite publiée.

© 2023 LEGALPLACE SAS

Vous recevrez par la suite un certificat de dépôt précisant le signe protégé et les classes de produits ou services concernés.

Attention : déposer une marque sans l'exploiter pendant au moins 5 ans peut entraîner la perte des droits sur la marque. Cela s'appelle une action en déchéance de marque.

Ces étapes sont également cruciales lors de la création d'une marque de vêtement.

Quels sont les frais pour déposer une marque ?

Pour déposer une marque à l'INPI, les **frais de dépôt varient en fonction du nombre de classes de produits ou services** que vous marque couvrira, ainsi que le **pays ou de la région ou vous souhaitez obtenir la protection.**

Les tarifs de l'INPI sont structuré comme suit :

- Le coût de base pour le dépôt d'une marque en ligne est de 190 euros pour la première classe de produits ou services ;
- Pour chaque classe supplémentaire, un supplément de 40 euros est appliqué.

© 2023 LEGALPLACE SAS

Bon à savoir : si vous envisagez de protéger votre marque dans plusieurs pays, les coûts varient en fonction du nombre de pays sélectionnés et des frais individuels de chaque pays sélectionné.

Comment vérifier qu'un nom de marque est disponible ?

La manipulation pour savoir si une marque a déjà été déposée est assez simple.

Il vous suffit de vous rendre sur le site de l'INPI, et de **saisir sur le moteur de recherche le nom de la marque que vous cherchez.**

Zoom : Pour gagner du temps ainsi que de l'argent, il est suggéré de faire appel à un professionnel en immatriculation d'entreprise tel que LegalPlace. Notre société se charge de générer les statuts et d'effectuer les démarches de création de votre entreprise. Le processus est très simple : il vous suffit de répondre à un formulaire rapide, puis de transmettre les justificatifs demandés.

Ainsi, pour savoir si la marque est bien déposée, vous pouvez effectuer cette même démarche.

A noter: la marque déposée peut être vendue (cession de marque) au titre d'un contrat de cession de marque. Le droit à l'image, tout comme les droits d'auteur lors d'une cession de marque, peut être transféré ou faire l'objet d'une autorisation d'exploitation. Ce droit est considéré comme un attribut de la personnalité et le violation du droit à l'image est passible de sanctions.

Quelles sont les conséquences en cas de dépôt d'une marqué déjà déposée ?

Si vous essayer de déposer une marque qui a déjà été déposée par quelqu'un d'autre, il peut se passer différentes situations tels que :

- La demande rejetée : si la marque que vous voulez déposer est trop semblable à une autre déjà enregistrée pour des produits ou services pareils, l'office des marques comme l'INPI, peut refuser votre demande. Cela signifie que vous ne pourrez pas protéger votre marque ;
- L'opposition : les propriétaires de la marque déjà déposée peuvent contester votre demande. S'il le font, cela peut retarder votre démarche et potentiellement

© 2023 LEGALPLACE SAS

coûter plus cher si vous devez défendre votre position ;
- Un risque de procès : si votre marque est acceptée mais qu'elle empiète sur les droits d'une marque existante, le propriétaire de cette marque pourrait vous attaquer en justice. Vous pourriez devoir payer une amende, des dommages-intérêts ou même arrêter d'utiliser votre marque.

Quels sont les dangers pour une entreprise qui ne protège pas sa marque en la déposant ?

Si une entreprise choisit de ne pas enregistrer sa marque, elle s'expose à divers risques. Cela peut avoir des conséquences notables sur son activité.

Sans dépôt de marque, l'entreprise **laisse la porte ouverte à d'autres sociétés ou individus pour utiliser un nom ou un logo similaire. C**e qui peut entraîner une confusion chez les consommateurs et nuire à l'image de l'entreprise initiale.

En outre, l'entreprise **ne possède pas de droits exclusifs sur sa marque.**

Ainsi, cela limite sa capacité à empêcher d'autres de profiter d'un nom ou de signes semblables.

De plus, cela peut **créer des obstacles à l'expansion de l'entreprise.**

En effet, l'entrée sur de nouveaux marchés ou le développement de l'activité peut se révéler difficile si des marques similaires ont déjà été enregistrées, bloquant ainsi les voies de croissance.

En outre,, en cas de conflit sur l'utilisation de la marque, l'entreprise non enregistrée pourrait **être contrainte de changer de nom ou de logo.** Ce qui représente une perte d'argent et de temps.

Enfin, l'absence d'enregistrement prive également l'entreprise de la possibilité de monétiser sa marque à travers la vente, la licence ou en l'utilisant comme garantie. Ce qui **limite ainsi ses potentialités de croissance économique.**

Bon à savoir : le titulaire d'une marque qui l'exploite malgré le fait qu'elle viole les droits antérieurs d'un tiers risque des poursuites pour contrefaçon de marque. Cette infraction peut entraîner des sanctions pénales (amendes et peine d'emprisonnement).

Comment ça se passe si l'INPI refuse d'enregistrer

© 2023 LEGALPLACE SAS

ma marque ?

Si l'INPI trouve des problèmes avec votre demande de marque, ils vous enverront **une lettre recommandée** pour vous en informer.

Dans la lettre, il y aura une **liste des erreurs à corriger** et vous donneront un **délai pour y répondre.**

Toutefois, il sera toujours possible de **contester une décision de refus d'enregistrement rendue.**

A noter: avant de lancer une procédure judiciaire, vous avez la possibilité de demander à l'INPI de réexaminer sa décision. C'est un recours qui doit être effectué dans un délai spécifique après la notification du refus, généralement quelques mois.

Quels sont les motifs pour lesquels l'INPI peut refuser d'enregistrer une marque ?

Il y a des erreurs qui peuvent entraîner un refus par l'INPI.

En voici quelques unes :

- Votre marque n'est pas assez unique ;
- Votre marque va à l'encontre des règles de la société ;
- Une erreur lors de la demande (comme des informations manquantes, une adresse incomplète, une signature oubliée, des erreur dans la description, etc.)

Bon à savoir : si vous ne corrigez pas ces erreurs dans le temps imparti, l'INPI peut refuser d'enregistrer votre marque. L'INPI peut choisir que ce soit en partie ou en totalité. Cela sera en fonction des erreurs que vous avez corrigées ou celles qui restent.

Quelle est la différence entre marque, nom de domaine et nom commercial ?

Ce sont trois notions différentes lorsqu'on crée une entreprise.

Le nom de domaine est l'**adresse web unique de votre site**.

© 2023 LEGALPLACE SAS

Quant à lui, le nom commercial est le **nom sous lequel votre activité est connue et apparaît sur vos documents officiels.**

Ainsi, le nom de domaine et la marque sont à différencier.

Enfin, la marque, elle, **représente vos produits ou services.**

Bon à savoir : il est possible d'utiliser le même nom pour les trois.

Un nom de domaine et un nom commercial peuvent être protégés par le droit sans dépôt. Vous pouvez aussi les enregistrer en tant que marque pour plus de sécurité.

FAQ

Est-ce que je dois utiliser ma marque pour la maintenir active ?

Oui, pour maintenir une marqué déposée, il est nécessaire de l'utiliser dans le cadre commercial régulier. Un défaut d'utilisation peut entraîner la perte des droits sur la marque.

Quelle est la différence entre une marque déposée et un brevet ?

Une marque déposée protège l'identité commerciale d'une entreprise (comme un nom ou un logo), tandis qu'un brevet protège une invention ou un processus technique, accordant à son titulaire le droit exclusif de l'exploiter.

Quels sont les droits accordés par une marque déposée ?

Une marque déposée confère à son propriétaire le droit exclusif d'utiliser le signe distinctif dans le cadre des produits ou services pour lesquels elle a été enregistrée. Elle permet également de s'opposer à toute utilisation non autorisée par des tiers susceptible de causer une confusion avec la marque.

© 2023 LEGALPLACE SAS